

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT DE CITATION NO 2018-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Tadoussac, de ce qui suit :

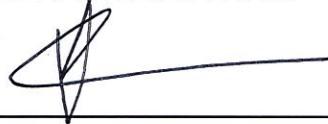
QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-1 lors de la séance régulière du 11 février 2018;

**RÈGLEMENT DE CITATION NO 2018-1 VENANT CITER L'IMMEUBLE
PATRIMONIAL SITUÉ AU 145, RUE DU BATEAU-PASSEUR**

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 25 FÉVRIER 2019



Marie-Claude Guérin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

